

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 11 AVRIL 2023 À 14h00

Date de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 10

Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

| MEMBRES | VOIX |
|--|------|
| Métropole Toulon Provence Méditerranée | 7 |
| Communauté de communes Vallée du Gapeau | 5 |
| Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures | 4 |
| Communauté de communes Cœur du var | 3 |
| Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume | 1 |
| Communauté d'agglomération Provence Verte | 1 |
| Total | 21 |

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à quatorze heures, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle André Malraux à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM

Philippe LAURERI – CCVG

Christian DAVID – CCCV

Jean-Martin GUISIANO – CAPV

Michel ARMANDI – CCMPM

Pierre HENRY – CCVG

Jean-Claude ALBERIGO – CCMPM

Jean-Pierre ROUX – CCCV

Yves REYNARD – CASSB

Fabrice WERBER – Métropole TPM

Thierry DUPONT – CCVG

Jean-Louis BOYER – CCCV

Pouvoirs : Jérémie FABRE – CCVG

Absents excusés :

Isabelle MONFORT – Métropole TPM

Michel NOIROT – CCVG

Fernand BRUN – CCCV

Jean SANTONI – CCCV

Jean-Bernard KISTON – CCMPM

Cécile GALLAY – CCMPM

Delphine BARRIAU – CCMPM

Pierre GOYET – Métropole TPM

Eric GIRARDO – Métropole TPM

Jacques BRUNO – Métropole TPM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Philippe LAURERI

N°22-2023 : VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'AMENAGEMENT DU LATAY SIGNES – SECTION D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2023

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
Vu l'article 27 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable ;
Vu le règlement des AP/CP approuvé par le conseil syndical du 30 mars 2016 ;

Monsieur le Président expose :

Le Latay, long de 18 km prend sa source sur la commune de Mazaugues puis traverse la commune de Signes pour y rejoindre le Gapeau. Il constitue son premier affluent amont.

Le 23 octobre 2019, ce cours d'eau a réagi sous l'effet des fortes précipitations et débordé au droit d'un quartier d'habitation. On constate des désordres morphologiques de ce cours d'eau du fait d'apports importants de sédiments potentiellement accentués par la gestion de la carrière en amont du village, et de curages récurrents par les riverains.

L'étude permet de :

- étudier le fonctionnement en crue du cours d'eau, les points de premier débordement, les enjeux exposés ;
- analyser le fonctionnement naturel du cours d'eau et plus particulièrement le transit sédimentaire ;
- proposer des solutions d'aménagement / gestion efficaces et pérennes.

Les dépenses prévues en 2023 sont pour un montant total de 82 794, 00 € :

- Le reliquat de l'AVP d'aménagement des berges au droit de la carrière de Chibron (estimé à 2892 €)
- L'accompagnement du gestionnaire de la carrière de Chibron dans l'analyse du plan de remblaiement de la carrière (estimé à 17 040 €)
- La mission de MOE des travaux de l'ouvrage des ferrages (7 170 €)
- La réalisation des travaux sur l'ouvrage des ferrages (55 692 €)

| ANNEE | 2021 | 2022 | 2023 | TOTAL |
|----------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Dépenses | 20 054,40 € | 49 446,00 € | 82 794,00 € | 152 294,40 € |

Ce financement fait l'objet de demandes de subvention auprès du FPRNM pour 15 000, 00 €, et de l'agence de l'eau pour 13 700, 00 €. A ce stade, les travaux ne sont pas aidés par le FPRNM.

L'étude est réalisée par le bureau d'étude RIPARIA. Les scénarii d'aménagement ont été rendus. L'étude est en cours de finalisation.

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion du B.P. pour 2023, il est prévu une AP/CP comme suit :

Action A1-9 du PAPI

N° AP : 20005

Opération n°4

Pour mémoire AP votée y compris ajustement : 129 494,40 €

Révision de l'exercice N : 152 294,40 €

Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N) : 281 788,80 €

Crédits de paiement antérieurs : 49 446 €

Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N : 82 794 €

Reste à financer N+1 : 0 €

Reste à financer (exercices au-delà de N+1) : 0 €

**LE COMITÉ SYNDICAL,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 14 voix POUR**

ADOPTE l'autorisation de programme et les crédits de paiement comme suit :

| ANNEE | 2021 | 2022 | 2023 | TOTAL |
|----------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Dépenses | 20 054,40 € | 49 446,00 € | 82 794,00 € | 152 294,40 € |

AUTORISE le Président à engager toute procédure et à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette AP/CP.

AUTORISE le Président à saisir toutes les instances, autorités administratives et environnementales compétentes pour engager les procédures nécessaires à la réalisation du projet à signer les documents nécessaires à cette réalisation.

AUTORISE le Président à négocier les acquisitions foncières, à signer les actes de propriétés, les conventions foncières et à saisir au besoin le juge de l'expropriation.

AUTORISE le Président à solliciter toutes aides financières auprès de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région et du Département et à signer tout document en lien avec ces demandes d'aides.

- Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

- Pour extrait conforme,

- **LE PRÉSIDENT**

- **DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU**

- **Patrick MARTINELLI**



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 083-200046795-20230411-DELIB_222023-DE

